

Syndicat *Intercommunal* **P**our les *E*coles de **R**ougemont

***** SIPER *****

Procès-Verbal N°17 de la réunion du SIPER le 20 octobre 2023

Présents :

Avilley : Clolery Erick - **Bonnal** : Wicky Danièle - **Fontenelle** : Savourey Joseph - **Mondon** : Poulain Justine - **Montussaint** : Devillard Andrée - **Rougemont** : Chagué Benoît, Collery Martine, Courgey Claude, Culot François-Xavier, Pilliot Céline, Salvi Thierry - **Tallans** : Tognol Céline

Absents excusés (es) :

Rougemont : Borne Alexandra, Ducroux Séverine, Cordier Méliissa

Gouhelans : Dufay Caroline

Tressandans : Garnier Emmanuelle

Montagney : Lionel Louis

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35mn

Ajout à l'ordre du jour

Le Président demande la permission d'ajouter à l'Ordre du jour le sujet suivant :

Certificat d'Économie d'Énergie : nouvelle convention avec le PETR.

Les membres du SIPER acceptent cette demande à l'unanimité.

Organisation de l'accueil des enfants de Fontenelle et Gouhelans

Le Président explique que le bus qui ramasse les enfants de Fontenelle et Gouhelans arrive 10 minutes avant l'ouverture des écoles primaire et maternelle fixée à 8h20 mn. Durant ces 10 minutes d'attente dans la cour de l'école primaire les enfants étaient surveillés par le personnel des Francas gestionnaire du périscolaire.

Il se trouve que le personnel précité n'est pas « habilité » pour accueillir des enfants aux écoles mais seulement au périscolaire.

Il propose donc aux membres du SIPER de faire assurer cette période de surveillance aux deux ATSEM qui commencent leur travail à 7h45 mn et à l'accompagnatrice du bus scolaire.

Il rappelle aussi qu'il faut une personne pour dix enfants.

De ce fait, suivant le nombre d'enfants, il est donc nécessaire d'avoir deux ou trois personnes continuellement disponibles

Délibération : 201023.1 : Les membres du SIPER à l'unanimité se prononce favorable à la suggestion de laisser la surveillance aux ATSEM et à l'accompagnatrice dès l'arrivée du bus devant les écoles à son ouverture.

Certificats d'Économies d'Énergie

Nouvel avenant à la convention avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Doubs Central

Le Président rappelle que les membres du SIPER avaient déjà accepté les avenants 1 et 2 lors de la réunion du 31 mai 2023 (voir PV16 du 31 mai 2023)

Il fait lecture des nouveaux éléments demandés qui sont les suivants :

- Ouverture de la possibilité de bénéficier d'une bonification de l'aide selon vos travaux
- Optimisation des volumes de CEE pour accroître le montant de l'aide avec un délais de paiement réduits
- Une plus grande souplesse au niveau du nombre de dépôts des projets éligibles par an (de base en interne, nous ne pouvions déposer qu'un seul dossier par an, maintenant ils pourront se faire au fil d'eau).

Syndicat *Intercommunal* *P*our les *E*coles de *R*ougemont

*** SIPER ***

- L'organisation et la prise en charge des contrôles de vérification obligatoires (« Contrôles de conformité COFRAC) après certains types de travaux, par le prestataire ?

- Une expertise et un savoir-faire maîtrisés grâce à une équipe complète dédiée.

Délibération 201023.2 : Les membres du SIPER à l'unanimité acceptent les nouveaux éléments cités ci-dessus et autorisent le président à signer cette nouvelle cet avenant.

Pou Info :

Travaux des écoles

Pour donner suite à une réunion qui a eu lieu le vendredi 15 septembre 2023 avec tous les financeurs et une réunion du COPIL du 26 septembre 2023, le président informe les membres du SIPER qu'il a été demandé au cabinet d'architecte Lhomme Nectoux de réétudier un nouvel Avant-Projet Définitif avec les nouvelles demandes suivantes :

- Nouvel aménagement des cours en prévoyant 50% de désimperméabilisation.

- Plus d'espaces verts.

- Plantation d'arbres protégeant du soleil la façade jouxtant les cours de récréation.

Il informe les membres du SIPER que les travaux ont été inscrits à un programme intitulé « école à rénover prioritairement » mis en place par le Ministre de l'Education et de la Jeunesse.

Il informe aussi qu'une rencontre a été organisée par monsieur Tervel Paul, responsable du programme « Petites Villes de Demain » avec les maires des centres-bourgs de la CC2VV et une représentante de la Banque des Territoires.

Les travaux des écoles ont été présentés dans le but d'obtenir une aide financière pour les études déjà réalisées et un prêt suivant l'évolution du taux de pourcentage du livret A, qui est actuellement à 3% plus 0,40% de frais de fonctionnement soit 3,40%.

La séance est levée à 21 h10 mn

Le Président
Salvi Thierry